

VU LA *LOI SUR LES VALEURS MOBILIÈRES*  
L.N.-B. 2004, ch. S-5.5, (« la *Loi* »)

ET

DANS L'AFFAIRE DE

**BARRY ADAMS**  
(Intimé)

---

## ORDONNANCE

---

**ATTENDU QUE** le 26 février 2009, les membres du personnel de la Commission ont déposé un exposé des allégations à l'égard de l'intimé Barry Adams;

**ATTENDU QUE** ledit intimé a conclu un règlement amiable daté du 10 mars 2009 et modifié le 20 avril 2009 (l'entente), dans lequel il accepte un projet de règlement à la suite des infractions au droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick qui sont décrites dans l'exposé des allégations, sous réserve de l'approbation de la Commission;

**APRÈS EXAMEN** de ladite entente et de l'exposé conjoint des faits qu'elle contient;

**ET ATTENDU QUE** la Commission est d'avis qu'il est dans l'intérêt public de rendre la présente ordonnance;

**POUR CES MOTIFS, LA COMMISSION ORDONNE PAR LES PRÉSENTES CE QUI SUIT :**

1. En vertu de l'alinéa 191(1)*a*) de la *Loi*, le règlement amiable conclu le 10 mars 2009 avec Barry Adams est entériné par les présentes;
2. En vertu de l'alinéa 184(1)*c*) de la *Loi*, il est interdit à l'intimé Barry Adams d'effectuer toute opération sur valeurs mobilières, sauf sur celles dont il est directement propriétaire bénéficiaire, pendant une période de dix ans;
3. En vertu de l'alinéa 184(1)*d*) de la *Loi*, toute exemption prévue par le droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick ne s'applique pas à l'intimé Barry Adams pour une période de dix ans;

4. En vertu du paragraphe 186(1) de la *Loi*, l'intimé Barry Adams devra verser une pénalité administrative de vingt mille dollars (20 000 \$).

**FAIT** dans la municipalité de Saint John le 20 avril 2009.

« original signé par »  
\_\_\_\_\_  
Harry Williamson, président du comité d'audience

« original signé par »  
\_\_\_\_\_  
Kenneth Savage, membre du comité

« original signé par »  
\_\_\_\_\_  
Sheldon Lee, membre du comité

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick  
85, rue Charlotte, bureau 300  
Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Téléphone : 506-658-3060  
Télécopieur : 506-658-3059